ACADÉMIE
DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité



JUIN 2026

EXAMENS 2026

Une ambition renouvelée pour la réussite des élèves

SOMMAIRE

LE CALENDRIER DES EXAMENS 2026 p 3

2026 : CE QUI CHANGE p 5

Le diplôme national du brevet **p 5**

- ➔ De nouvelles modalités d'évaluation pour mieux accompagner les parcours des élèves

Le baccalauréat **p 8**

- ➔ Les nouvelles épreuves de la voie générale et technologique
- ➔ Un calendrier repensé pour le baccalauréat professionnel et de nouvelles spécialités en voie professionnelle

GARANTIR LA VALEUR DES DIPLÔMES NATIONAUX p 24

Harmoniser le contrôle continu **p 24**

La confiance en l'évaluation du professeur **p 26**

- ➔ L'augmentation du poids des épreuves terminales au DNB
- ➔ Le plafonnement des points jury au baccalauréat général et technologique
- ➔ Le contrôle en cours de formation (CCF) pour la voie professionnelle

Une exigence rédactionnelle réaffirmée **p 28**

Une lutte renforcée contre la fraude **p 28**

- ➔ Les dispositifs de prévention
- ➔ Les sanctions encourues

ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES DANS LEUR PRÉPARATION AUX EXAMENS p 32

Un accompagnement personnalisé **p 32**

Des conseils de préparation **p 34**

Les établissements français à l'étranger **p 35**

LES RÉSULTATS DES EXAMENS p 35

Le calendrier des examens 2026

Baccalauréat général et technologique

11 juin
épreuve anticipée écrite de français

12 juin
épreuve anticipée écrite de mathématiques

15 juin
épreuve de philosophie

16 au 18 juin
épreuves de spécialité

22 juin au 1er juillet
Grand oral

7 juillet
publication des résultats du baccalauréat

8 au 10 juillet
épreuves de rattrapage

7 au 11 septembre
épreuves de remplacement

Baccalauréat professionnel

11 au 22 mai*
épreuves de mathématiques et physique-chimie

20 et 21 mai*
épreuves de langues vivantes

28 mai
épreuves de français et histoiregéographie-EMC

29 mai
épreuves d'arts appliqués et cultures artistiques, économie-droit et économie-gestion

1er juin
épreuves de prévention, santé et environnement (PSE)

2 au 5 juin
épreuves écrites de spécialité

À partir du 24 juin
épreuve orale de projet

7 juillet
publication des résultats du baccalauréat

8 au 10 juillet
épreuves de rattrapage

7 au 11 septembre
épreuves de remplacement

Diplôme national du brevet

26 juin
épreuve de français

29 juin
épreuves d'histoire-géographie EMC et sciences

30 juin
épreuve de mathématiques

Juillet
publication des résultats du DNB (calendrier défini par les académies)

10 et 11 septembre
épreuves de remplacement

Les épreuves des enseignements généraux du CAP* (français, histoire-géographie-EMC, langues vivantes, PSE et mathématiques-physique-chimie) se tiennent les 8 et 9 juin 2026. Les épreuves professionnelles se déroulent, elles, selon un calendrier propre à chaque spécialité.

* variable selon le statut du candidat

En 2026, le calendrier des épreuves écrites tient compte des **risques météorologiques**, en particulier des épisodes de forte chaleur, susceptibles de survenir durant la période des examens. Afin de préserver des conditions de passation optimales pour les candidats, les épreuves sont organisées, dans la mesure du possible, en matinée.

En raison du décalage horaire, les candidats des académies ultramarines composeront sur des sujets distincts mais de difficulté équivalente à ceux de métropole.

Retrouvez les recommandations pour prévenir les effets de la canicule ici :
https://www.education.gouv.fr/recommandations-aux-directeurs-d-ecole-et-chefs-d-etablissement-pour-prevenir-les-effets-de-la-456261

2026
CE QUI CHANGE

LE DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

DE NOUVELLES MODALITÉS D'ÉVALUATION POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES PARCOURS DES ÉLÈVES

Le diplôme national du brevet (DNB) marque une étape importante dans le parcours scolaire des élèves des voies générale et professionnelle. Il atteste des **connaissances et compétences** acquises par les élèves à l'issue de la classe de 3e.

En 2026, ses modalités d'évaluation évoluent pour mieux refléter le niveau réel des élèves :

- ➔ **un nouvel équilibre entre contrôle continu et épreuves terminales** ;
- ➔ **un système de notation révisé ;**
- ➔ **l'introduction d'une nouvelle partie à l'épreuve de mathématiques**.

Ces évolutions ont pour objectif d'évaluer plus précisément les acquis des élèves, et donc de leur permettre d'avoir une meilleure connaissance de leur niveau.

a) Un nouvel équilibre entre contrôle continu et épreuves terminales

Le DNB est évalué selon deux modalités :

- ➔ Le **contrôle continu** : il prend en compte la moyenne des moyennes annuelles obtenues dans **l'ensemble des enseignements obligatoires** (coefficient 1 pour chacune d'entre elles) suivis en classe de 3e, ainsi que les points supérieurs à 10/20 dans les enseignements optionnels ou en langue des signes française (qui s'ajoutent à la somme des moyennes annuelles des enseignements obligatoires).
- ➔ Les **épreuves terminales** : elles portent sur le français, les mathématiques, l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique (EMC), les sciences et technologie, ainsi qu'une épreuve orale.

À compter de 2026, les modalités de calcul de la moyenne finale changent. Les notes obtenues dans le cadre du contrôle continu comptent pour 40% de la note et les épreuves terminales pour 60% (contre 50% pour chaque modalité précédemment). Une place plus importante est ainsi accordée aux épreuves finales dans l'évaluation des acquis des élèves.

Autre évolution pour 2026 : depuis 2017, le contrôle continu s'appuyait sur la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, appréciée lors du conseil de classe du troisième trimestre, avec un système de points attribués pour chaque composante du socle : maîtrise insuffisante (10 points) ; maîtrise fragile (25 points) ; maîtrise satisfaisante (40 points) ; très bonne maîtrise (50 points).

Désormais, le contrôle continu prend en compte la moyenne des moyennes annuelles de chaque discipline, obtenues durant l'année de 3e (coefficient 1 pour chacune). Cette évolution a pour but de s'appuyer davantage sur **les évaluations réalisées par les professeurs dans chaque discipline tout au long de l'année scolaire.**

Pour les candidats individuels, le DNB est délivré sur la base des **épreuves terminales écrites :** quatre épreuves, communes à l'ensemble des candidats, et une épreuve écrite de langue vivante étrangère.

Le diplôme national du brevet est attribué aux candidats ayant obtenu une **moyenne finale égale ou supérieure à 10/20**. Les modalités d'attribution des mentions (Assez bien, Bien, Très bien et **très bien avec les félicitations du jury**) restent, quant à elles, inchangées.

b) Une épreuve de mathématiques en deux parties

Jusqu'en 2025, l'épreuve de mathématiques du DNB se présentait sous la forme d'exercices variés, pouvant inclure de l'algorithmique et de la programmation. D'une durée de 2 heures, elle comptait pour 100 points (sur 800 points).

À partir de 2026, l'épreuve de mathématiques intègre une nouvelle partie.
Elle se présente désormais sous la forme de deux parties distinctes :

- → **Automatismes** (sur 6 points, 20 minutes) : elle permet d'évaluer la maîtrise des automatismes acquis au collège. Cette partie de l'épreuve est réalisée **sans calculatrice**.
- → **Raisonnement et résolution de problèmes** (sur 14 points, 1h40) : cette partie est constituée d'exercices variés indépendants les uns des autres.
 L'utilisation de la calculatrice est autorisée.

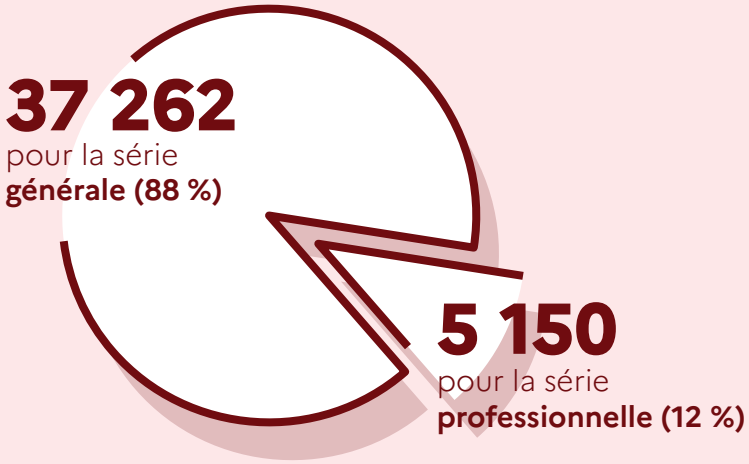
Comme pour l'ensemble des épreuves du DNB, l'évaluation prendra en compte la clarté et la précision des raisonnements, ainsi que la qualité de la rédaction, qui seront évaluées sur 2 points.

Pour les élèves qui font le choix de se présenter en série professionnelle, des sujets spécifiques sont conçus afin de répondre aux particularités des classes de troisième prépa-métiers, des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et des classes de troisième de l'enseignement agricole.

Autre nouveauté : comme pour l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique (EMC) en 2025, les notes obtenues dans chacune des deux composantes tirées au sort de l'épreuve de **sciences** (physique-chimie et sciences de la vie et de la terre en 2026) seront désormais **distinguées et précisées dans le relevé de notes des candidats.**

DNB 2026
dans l'académie de Bordeaux

42 412
candidats



Le diplôme national du brevet

- ☑ Les épreuves écrites du diplôme national du brevet communes à tous les candidats auront lieu les **vendredi 26, lundi 29 et mardi 30 juin 2026** pour la session normale.
- ☑ Date des premiers résultats le **10 juillet 2026**.
- ☑ La session de remplacement aura lieu le jeudi 10 et vendredi 11 septembre 2026.
- ☑ En 2026, le contrôle continu est pris en compte pour 50% de la note finale.

Effectifs des candidats inscrits par département

	Série générale	Série professionnelle	TOTAL département
Dordogne	3 719	719	4 438
Gironde	18 682	1 955	20 637
Landes	4 342	786	5 128
Lot-et-Garonne	3 268	649	3 917
Pyrénées-Atlantiques	7 251	1 041	8 292
TOTAL	**37 262**	**5 150**	**42 412**

LE BACCALAURÉAT

LES NOUVELLES ÉPREUVES DE LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

a) L'épreuve anticipée de mathématiques en classe de première

L'épreuve anticipée de mathématiques sera **organisée pour la première fois en juin 2026** et comptera pour la session 2027 du baccalauréat.

L'épreuve anticipée de mathématiques se compose de deux parties : un questionnaire à choix multiples de calcul pour évaluer les automatismes, noté sur 6 points, et un ensemble de deux à trois exercices indépendants noté sur 14 points.

Trois sujets distincts correspondant aux différents parcours de mathématiques suivis par les candidats sont prévus. Les candidats composeront sur le sujet qui correspond à leur choix d'enseignement :

- → **la spécialité mathématiques en voie générale ;**
- → **les mathématiques intégrées à l'enseignement scientifique pour les élèves de la voie générale n'ayant pas choisi la spécialité ;**
- → **les mathématiques du tronc commun en voie technologique.**

Cette organisation vise à tenir compte de la diversité des parcours des élèves et à garantir une évaluation cohérente avec les enseignements effectivement suivis.

Cette épreuve a pour but de vérifier la maîtrise des compétences fondamentales des programmes de mathématiques de première, ainsi que des automatismes. Elle tend ainsi à revaloriser la place des mathématiques dans la scolarité des lycéens. La note obtenue par l'élève à l'épreuve anticipée de mathématiques sera, comme celles des épreuves anticipées de français, prise en compte dans Parcoursup.

b) L'épreuve pratique en STI2D en classe de Terminale

Cette année, une partie pratique de 2 heures est ajoutée à l'épreuve de spécialité « ingénierie, innovation et développement durable ». Elle concerne l'ensemble des élèves en Terminale de la série technologique sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D).

Cette épreuve pratique porte sur le programme de l'enseignement de spécialité « ingénierie, innovation et développement durable (architecture et construction, énergies et environnement, innovation technologique et écoconception, systèmes d'information et numérique) ». Durant cette épreuve pratique, les candidats sont amenés à proposer des solutions, interpréter des résultats ou valider des choix techniques en s'appuyant sur des simulations et des expérimentations qu'ils réalisent sur les produits (ouvrage, maquette, système ou sous-système) disponibles dans les établissements.

Les épreuves pratiques se dérouleront conformément au calendrier arrêté par le recteur ou le vice-recteur d'académie.

Un professeur ressource de l'établissement assurera la disponibilité et le bon fonctionnement des équipements matériels et logiciels dans le laboratoire d'ingénierie, innovation et développement durable.

UN CALENDRIER REPENSÉ POUR LE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL ET DE NOUVELLES SPÉCIALITÉS EN VOIE PROFESSIONNELLE

a) Des épreuves écrites organisées fin mai

Les épreuves écrites terminales du baccalauréat professionnel se dérouleront cette année du mercredi 20 mai au vendredi 5 juin (et jusqu'au mardi 9 juin en Guadeloupe et en Polynésie française).

b) Repositionnement de l'épreuve de prévention-santé-environnement

L'épreuve de prévention-santé-environnement, commune à tous les candidats, se déroulera le 1er juin, sur la même période que les autres épreuves écrites.

L'épreuve orale de fin de projet aura lieu à compter du mercredi 24 juin.

Cette organisation contribue à préserver les temps d'apprentissage et la qualité d'un accompagnement personnalisé.

c) Focus sur les nouveaux diplômes professionnels

Pour la session 2026, l'offre de diplômes professionnels s'enrichit de nouvelles spécialités, en réponse aux besoins économiques des territoires et aux évolutions des métiers. Ces créations et rénovations concernent quatre types de diplôme.

Au baccalauréat professionnel (niveau 4), huit nouvelles spécialités :

- ➔ Carrossier peintre automobile ;
- ➔ Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique ;
- ➔ Maintenance nautique ;
- ➔ Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés ;
- ➔ Optique photonique: technologies de la lumière ;
- ➔ Production en industries pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques ;
- ➔ Transports par câbles et remontées mécaniques ;
- ➔ Travaux publics.

Au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) (niveau 3), huit nouvelles spécialités :

- ➔ Charcuterie-traiteur ;
- ➔ Chocolaterie-confiserie ;
- ➔ Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant ;
- ➔ Construction et aménagement de véhicules ;
- ➔ Cuisine ;
- ➔ Maroquinerie ;
- ➔ Métiers du football ;
- ➔ Transport fluvial.

Au brevet professionnel (BP) (niveau 4), trois nouvelles spécialités :

- ➔ Arts de la cuisine ;
- ➔ Arts du service et commercialisation en restauration ;
- ➔ Électricien.

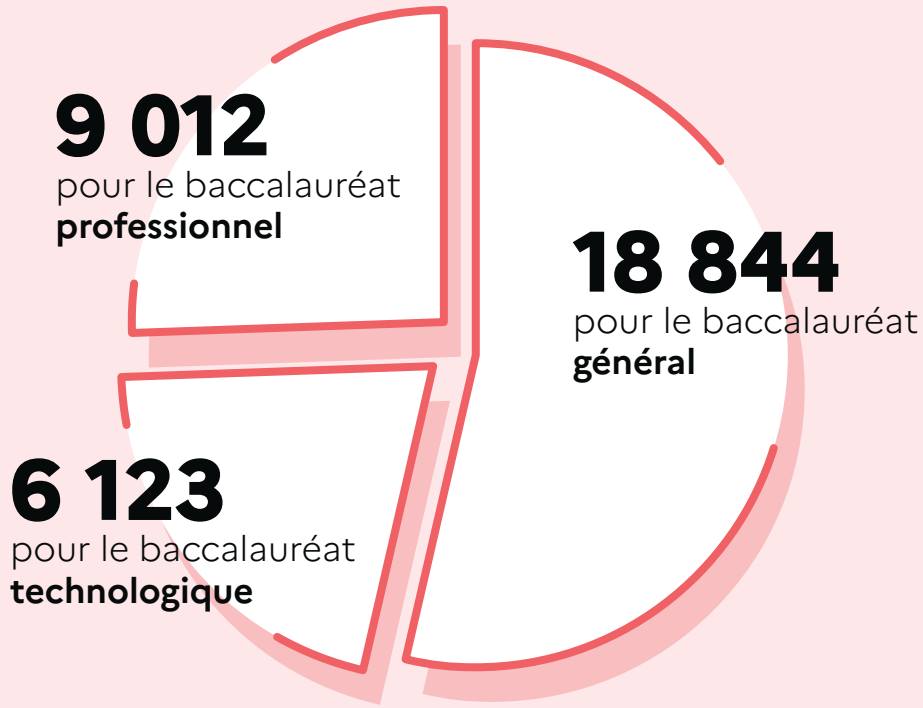
Aux certificats de spécialisation (CS), deux nouvelles spécialités :

- ➔ CS3 (niveau 3), desserts de restaurant ;
- ➔ CS4 (niveau 4), métiers du bar.

Ces évolutions traduisent un effort continu de modernisation des diplômes professionnels, pour mieux préparer les élèves à l'insertion professionnelle et offrir aux employeurs des compétences en phase avec les transformations des secteurs concernés.

BAC 2026
dans l'académie de Bordeaux

33 979
candidats

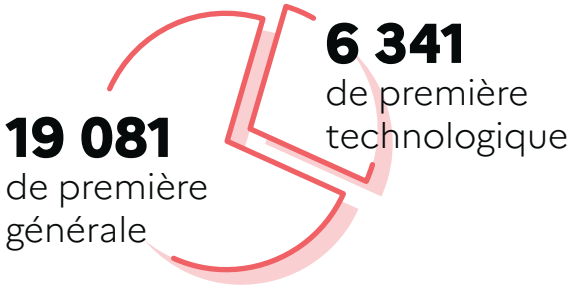


Dont 454 candidats individuels >

- **247** pour le baccalauréat **général**
- **113** pour le baccalauréat **technologique**
- **94** pour le baccalauréat **professionnel**

Épreuves anticipées de français et de mathématiques

25 422
candidats



Source: *système d'information Cyclades - mai 2025*

BAC 2026
dans l'académie de Bordeaux

Nombre de copies

122 183 copies corrigées

Centres d'épreuves

150 centres d'examens

Intervenants mobilisés

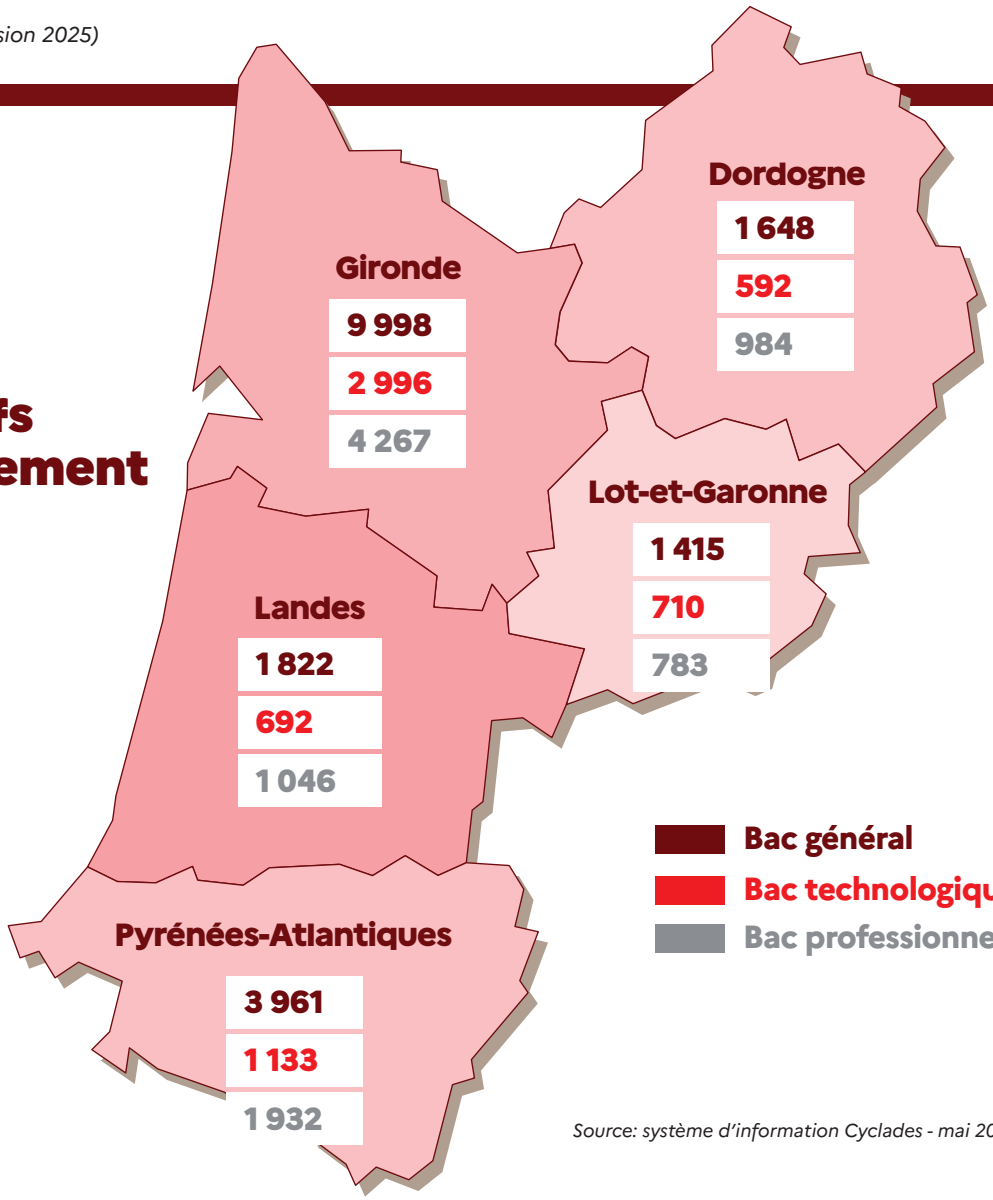
4 303 pour le baccalauréat général

1 206 pour le baccalauréat technologique

1 864 pour le baccalauréat professionnel

(données issues de la session 2025)

Les effectifs par département



Source: système d'information Cyclades - mai 2026

Les épreuves anticipées

1) LE BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

- ☑ Calendrier des épreuves anticipées obligatoires : **le 11 juin 2026** pour l'écrit de français, **le 12 juin 2026** pour les mathématiques et **du 25 juin au 1er juillet 2026** pour l'oral de français.
- ☑ Date de publication des résultats : **le 10 juillet 2026**.
- ☑ 19 081 candidats inscrits en 2026, soit -0,16% par rapport à 2025.
- ☑ 75% du total des élèves inscrits en 1re en 2026.

Effectifs des candidats en classe de première inscrits par département

	Candidats Scolaires	Candidats CNED scolaires	Candidats individuels	TOTAL département
Dordogne	1 585	18	4	**1 607**
Gironde	10 039	92	71	**10 202**
Landes	1 755	26	2	**1 783**
Lot-et-Garonne	1 396	13	3	**1 412**
Pyrénées-Atlantiques	4 033	39	5	**4 077**
TOTAL	**18 808**	**188**	**85**	**19 081**

Évolution des effectifs de candidats inscrits

Session	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
TOTAL	19 076	19 200 (+0.7%)	19 599 (+2%)	19 535 (-0.33%)	19 342 (-0,98%)	19 112 (-1,18%)	19 081 (-0,16%)

Répartition des candidats entre les différents enseignements de spécialité

Spécialité	Nombres de candidats	Pourcentage
Arts	911	2,42%
Biologie-écologie	100	0,27%
SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	6 243	16,56%
Education physique, pratiques et culture sportives	254	0,67%
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	4 542	12,05%
Humanités, littérature et philosophie	1 991	5,28%
Littérature, langues et cultures de l'Antiquité	18	0,05%
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	3 660	9,7%
Mathématiques	7 916	21%
Numérique et sciences informatiques	824	2,2%
Physique-chimie	6 120	16,2%
Sciences de l'ingénieur	210	0,6%
Sciences de la vie et de la terre	4 899	13,0%

Les épreuves anticipées

2) LE BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

- ☑ Calendrier des épreuves anticipées obligatoires : **le 11 juin 2026** pour l'écrit de français, **le 12 juin 2026** pour les mathématiques et **du 25 juin au 1er juillet 2026** pour l'oral de français.
- ☑ Date de publication des résultats : **le 10 juillet 2026**.
- ☑ 6 341 candidats inscrits en 2026 soit +2.87% par rapport à 2025
- ☑ 25% du total des élèves inscrits en classe de première en 2026.

Effectifs des candidats en classe de première inscrits par département

	Candidats Scolaires	Candidats CNED scolaires	Candidats individuels	TOTAL département
Dordogne	566	2	0	**568**
Gironde	3 060	30	21	**3 111**
Landes	706	8	2	**716**
Lot-et-Garonne	738	4	2	**744**
Pyrénées-Atlantiques	1 183	11	8	**1 202**
TOTAL	**6 253**	**55**	**33**	**6 341**

Effectifs des candidats inscrits par série

	Série S2TMD	Série ST2S	Série STD2A	Série STHR	Série STI2D	Série STL	Série STMG
Dordogne	0	90	31	**8**	**86**	**31**	**322**
Gironde	22	324	107	**61**	**720**	**171**	**1 706**
Landes	0	117	31	**0**	**125**	**48**	**395**
Lot-et-Garonne	0	113	31	**0**	**155**	**65**	**380**
Pyrénées-Atlantiques	0	202	36	**45**	**258**	**96**	**565**
TOTAL par série	**22**	**846**	**236**	**114**	**1 344**	**411**	**3 368**

Évolution des effectifs de candidats inscrits

Toutes séries technologiques	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
TOTAL	6 326	6 204 (-1,9%)	6 068 (-2,2%)	6 436 (+6%)	6 240 (-3%)	6 164 (-1,21%)	6 341 (+2,87%)

Répartition des candidats par série

Série	STHR	ST2S	STD2A	STI2D	STL	STMG	S2TMD
TOTAL	**2%**	**13%**	**3,72%**	**21,20%**	**6%**	**53,11%**	**0,35%**

Source: système d'information Cyclades - mai 2026

GLOSSAIRE

Série STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
Série ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
Série STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
Série STL : Sciences et technologies de laboratoire
Série STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
Série STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
Série S2TMD : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse

Le baccalauréat général

- ☑ Épreuve écrite obligatoire de philosophie **le 15 juin 2026**.
- ☑ Épreuve du Grand oral **du 22 juin au 1er juillet 2026**.
- ☑ Épreuves écrites obligatoires de spécialités les **16, 17 et 18 juin**.
- ☑ Premiers résultats (avant les oraux de rattrapage) **le 7 juillet 2026**.
- ☑ 18 844 candidats inscrits en 2026 (55% du total des inscrits), soit -1,22% par rapport à 2025.

Effectifs des candidats inscrits par département

	Candidats Scolaires	Candidats CNED scolaires	Candidats individuels	TOTAL département
Dordogne	1 607	23	18	**1 648**
Gironde	9 743	89	166	**9 998**
Landes	1 778	27	17	**1 822**
Lot-et-Garonne	1 386	19	10	**1 415**
Pyrénées-Atlantiques	3 877	48	36	**3 961**
TOTAL	**18 391**	**206**	**247**	**18 844**

Évolution des effectifs de candidats inscrits

Session	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
TOTAL	**19 357** (+0,7%)	**18 794** (-2,9%)	**18 696** (-0,5%)	**19 290** (+3,18%)	**19 348** (+0,3%)	**19 076** (-1,40%)	**18 844** (-1,22%)

Répartition des candidats entre les différents enseignements de spécialité

Spécialité	Nombres de candidats	Pourcentage
Arts	911	2,42%
Biologie-écologie	100	0,27%
Sciences économiques et sociales	6 243	16,56%
EÉducation physique, pratiques et culture sportives	254	0,67%
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	4 542	12,05%
Humanités, littérature et philosophie	1 991	5,28%
Littérature, langues et cultures de l'Antiquité	18	0,05%
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	3 660	9,7%
Mathématiques	7 916	21%
Numérique et sciences informatiques	824	2,2%
Physique-chimie	6 120	16,2%
Sciences de l'ingénieur	210	0,6%
Sciences de la vie et de la terre	4 899	13,0%

Résultats du baccalauréat général dans l'académie

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
% de réussite	89,90%	91,10%	91,80%	98,20%	98,60%	96%	95,62%	95,62%	95.82%

Source: système d'information Cyclades - mai 2026

Évolution des effectifs des candidats dans les enseignements de spécialités

Spécialité	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Arts	861	950	954	1003	912	911
Biologie-Écologie	114	100	88	94	83	100
Éducation physique, pratiques et cultures sportives	-	-	173	212	271	254
Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques	5 071	5 438	5 436	5 070	4 576	4 542
Humanités, Littérature et Philosophie	1 739	1 989	2 263	2 323	2 227	1 991
Langues, Littératures et Cultures Étrangères et Régionales	3 860	3 810	3 915	3 837	3 658	3 660
Littérature, Langues et Cultures de l'Antiquité	39	62	32	34	29	18
Mathématiques	7 348	6 719	6 937	7 668	8 014	7 919
Numérique et Sciences Informatiques	774	881	1 001	942	1 012	824
Physique-Chimie	6 431	5 875	5 634	5 831	5 983	6 120
Sciences de la Vie et de la Terre	5 224	4 800	5 123	4 935	4 909	4 899
Sciences de l'Ingénieur	260	269	306	233	277	210
Sciences Économiques et Sociales	5 853	6 449	6 668	6 432	6 201	6 243

Évolution démographique dans les lycées de l'académie de Bordeaux

	Rentrée 2019	Rentrée 2020	Rentrée 2021	Rentrée 2022	Rentrée 2023	Rentrée 2024	Rentrée 2025
Nombre de lycéens filière générale et technologique	77 269	76 587	77 191	77 510	77 420	76 656	76522
Nombre de lycéens filière professionnel	24 253	24 098	23 869	23 729	24 266	24 691	24907
Nombre de terminales filière générale et technologique	25 601	24 611	24 431	24 796	25 220	24 700	24358
Nombre de terminales filière professionnel	7 718	7 697	7 478	7 292	7 445	7 602	7782

Le baccalauréat technologique

- ☑ Épreuve écrite obligatoire de philosophie **le 15 juin 2026**.
- ☑ Épreuve du Grand oral **du 22 juin au 1er juillet 2026**.
- ☑ Épreuves écrites obligatoires de spécialités **les 18 et 19 juin 2026**.
- ☑ Premiers résultats (avant les oraux de rattrapage) **le 7 juillet 2026**.
- ☑ 6 123 candidats inscrits en 2026 (26% du total des inscrits), soit -0.37% par rapport à 2025.

Effectifs des candidats inscrits par département

	Série S2TMD	Série ST2S	Série STD2A	Série STHR	Série STI2D	Série STL	Série STMG	Total
Dordogne	0	84	35	**12**	**132**	**32**	**297**	**592**
Gironde	16	299	108	**67**	**623**	**174**	**1709**	**2 996**
Landes	0	120	30	**0**	**111**	**52**	**379**	**692**
Lot-et-Garonne	0	86	34	**0**	**155**	**50**	**385**	**710**
Pyrénées-Atlantiques	0	184	34	**42**	**236**	**65**	**572**	**1 133**
TOTAL par série	**16**	**773**	**241**	**121**	**1 257**	**373**	**3 342**	**6 123**

Évolution des effectifs de candidats inscrits

Toutes séries	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
TOTAL	**6 693** (8,7%)	**6 708** (0,2%)	**6 809** (+1,5%)	**6 207** (-8,8%)	**6 079** (2,1%)	**5 958** (-2%)	**6 363** (+6,8%)	**6 146** (-3,41%)	**6 123** (-0.37%)

Répartition des candidats par série

Série	Série S2TMD	Série ST2S	Série STD2A	Série STHR	Série STI2D	Série STL	Série STMG
TOTAL	121	773	241	**1257**	**373**	**3342**	**16**

Résultats du baccalauréat technologique dans l'académie

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
% de réussite	90,90%	90,50%	90,60%	96,30%	97,20%	90,70%	90,62%	91%	91.49%

Source: système d'information Cyclades - mai 2026

Le baccalauréat professionnel

- ☑ Les épreuves écrites obligatoires se déroulent du **1er au 4 juin 2026**.
- ☑ Date des premiers résultats (avant les oraux de rattrapage) **le 7 juillet 2026**.
- ☑ 9 012 candidats inscrits en 2026 (26% du total des inscrits), soit +2.32% par rapport à 2025.

Effectifs des candidats inscrits par département

	Candidats scolaires	Candidats individuels	Candidats apprentis et formation continue	TOTAL département
Dordogne	807	9	168	**984**
Gironde	3 696	61	510	**4 267**
Landes	880	5	161	**1 046**
Lot-et-Garonne	691	6	86	**783**
Pyrénées-Atlantiques	1689	13	230	**1 932**
TOTAL	**7 763**	**94**	**1 155**	**9 012**

Évolution des effectifs de candidats inscrits

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
TOTAL	**8 770** (+15,8%)	**8 668** (-1,2%)	**8 892** (+2,6%)	**8 534** (-4%)	**8 478** (-0.7%)	**8 733** (-3%)	**8 808** (+0,85%)	**9 012** (+2.32%)

Résultats du baccalauréat professionnel dans l'académie

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
% de réussite	84,90%	91,10%	89,80%	82.9%	83,80%	83,96%	83.96%

Source: système d'information Cyclades - mai 2026

Aéronautique option Avionique	27
Aéronautique option Structure	52
Aéronautique option Systèmes	75
Aménagement et finition du bâtiment	55
Animation - enfance et personnes âgées	288
Artisanat et métiers d'art option Communication visuelle pluri média	101
Artisanat et métiers d'art option Marchandisage visuel	15
Artisanat et métiers d'art option Marchandisage visuel	14
Artisanat et métiers d'art option Métiers de l'enseigne et de la signalétique	13
Artisanat et métiers d'art option Tapissier d'Ameublement	36
Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	667
Boucher charcutier traiteur	10
Boulanger-pâtissier	69
Commercialisation et services en restauration	235
Conducteur transport routier marchandises	68
Cuisine	298
Esthétique cosmétique parfumerie	239
Étude et réalisation d'agencement	29
Hygiène, propreté et stérilisation	28
Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables	118
Logistique	124
Maintenance des matériels option A - Matériels agricoles	62
Maintenance des matériels option B - Matériels de construction et de manutention	31
Maintenance des matériels option C - Matériels d'espaces verts	22
Maintenance des systèmes de production connectés	238
Maintenance des véhicules option A - Voitures particulières	350
Maintenance des véhicules option B - Véhicules de transport routier	59
Maintenance des véhicules option C - Motocycles	54

Maintenance et efficacité énergétique	30
Maintenance nautique	26
Menuiserie Aluminium-Verre	8
Métiers de la coiffure	81
Métiers de la mode - vêtement	144
Métiers de la sécurité	93
Métiers de l'accueil	399
Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	612
Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	1 217
Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	481
Métiers du cuir option Maroquinerie	3
Métiers du cuir option Sellerie garnissage	12
Métiers du froid et des énergies renouvelables	82
Métiers et arts de la pierre	5
Optique lunetterie	28
Organisation de transport de marchandises	72
Ouvrages du bâtiment : métallerie	8
Photographie	48
Pilote de ligne de production	25
Plastiques et composites	35
Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons	56
Réalisation de produits imprimés et plurimédia option A - Productions graphiques	44
Réalisation de produits imprimés et plurimédia option B - Productions imprimées	19
Technicien constructeur bois	87
Technicien de fabrication bois et matériaux associés	12
Technicien d'études du bâtiment option A - Études et économie	67
Technicien d'études du bâtiment option B - Assistant en architecture	23
Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros-œuvre	38

Technicien en chaudronnerie industrielle	**202**
Technicien en prothèse dentaire	**23**
Technicien en réalisation de produits mécaniques Option Réalisation et maintenance des outillages	**26**
Technicien en réalisation de produits mécaniques Option Réalisation et suivi de production	**140**
Technicien géomètre - topographe	**13**
Technicien menuisier agenceur	**124**
Techniques d'interventions sur installations nucléaires	**11**
Travaux publics	**64**
Accompagnement, soins et services à la personne	**787**
Modélisation et prototypage 3D	**19**
Interventions sur le patrimoine bâti option C - Couverture	**5**
Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique	**405**
Production en Industries Pharmaceutiques, Alimentaire et Cosmétiques	**35**
Carrossier peintre automobile	**41**
TOTAL CANDIDATS INSCRITS BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL	**9 012**

GARANTIR
LA VALEUR DES DIPLÔMES NATIONAUX

HARMONISER LE CONTRÔLE CONTINU

Les baccalauréats général et technologique sont évalués selon **deux modalités** :

- ➔ le **contrôle continu** (40% de la note finale) prenant en compte l'évaluation des résultats de l'élève en classe durant le cycle terminal ;
- ➔ les **épreuves terminales** (60% de la note finale) : épreuves anticipées de français et de mathématiques, enseignements de spécialité, philosophie et Grand oral.

Pour les candidats scolaires, l'évaluation du contrôle continu repose sur l'expertise des professeurs. Tout au long du cycle terminal (classes de première et de terminale), ils apprécient, en vue de l'examen, l'acquisition des connaissances et des compétences des candidats, pour les enseignements obligatoires et les enseignements optionnels.

Afin de garantir une évaluation juste, lisible et équitable sur l'ensemble du territoire, chaque établissement dispose d'un projet d'évaluation propre et actualisé chaque année (entre la rentrée scolaire et la première période de vacances), avec l'appui des inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR).

Ce projet, élaboré par l'équipe pédagogique, définit les modalités communes d'évaluation et de prise en compte des notes pour la certification du baccalauréat et pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur, ainsi que le calendrier annuel des bilans et du suivi des élèves (trimestriels ou semestriels). Ce cadre partagé confère une valeur certificative aux moyennes annuelles. Il permet également d'assurer une cohérence des pratiques et une égalité de traitement entre les élèves, tout en respectant l'autonomie pédagogique des enseignants.

Le projet d'évaluation constitue un levier essentiel pour renforcer la confiance des élèves et des familles dans le système d'évaluation. Il est présenté au conseil d'administration chaque année.

Au-delà du seul cycle terminal et de la certification au baccalauréat, il est un outil de réflexion sur les pratiques d'évaluation pour l'ensemble des professeurs de l'établissement.

Les ressources dédiées (vadémécum, guides de l'évaluation produits par les corps d'inspection, programmes officiels, définitions des épreuves du baccalauréat, grilles d'évaluation disciplinaires, etc.) peuvent permettre d'enrichir la réflexion en vue de l'actualisation du projet d'évaluation.

Pour les candidats dits « individuels », les enseignements relevant du contrôle continu font l'objet d'évaluations ponctuelles organisées à la fin de l'année scolaire par le recteur d'académie.

LES COMMISSIONS D'ENTENTE ET LES COMMISSIONS D'HARMONISATION DU BACCALAURÉAT : UNE GARANTIE D'ÉQUITÉ ENTRE LES CANDIDATS

Afin d'assurer un traitement équitable de tous les candidats, les épreuves du baccalauréat donnent lieu à la mise en œuvre de **procédures d'entente et d'harmonisation entre les correcteurs et examinateurs.**

Dans le cadre des épreuves terminales, une commission d'entente nationale est organisée pour transmettre des consignes de correction aux inspecteurs territoriaux. Elle permet d'assurer une équité de correction sur l'ensemble du territoire.

Deux commissions académiques sont ensuite mises en place par le recteur d'académie : une commission d'entente, avant les corrections, et une commission d'harmonisation, après celles-ci.

La commission d'entente permet d'expliciter les recommandations nationales et d'accompagner les correcteurs dans leur mission.

La commission d'harmonisation, elle, permet de comparer les résultats et de réviser certaines notes à la hausse ou à la baisse, après discussion, relecture de certaines copies et recherche des causes susceptibles d'expliquer les écarts de notation. Cette commission est présidée par l'inspecteur pédagogique régional de la discipline ou, en cas d'impossibilité, par un enseignant désigné par le recteur. Elle réunit l'ensemble des correcteurs en fin de correction.

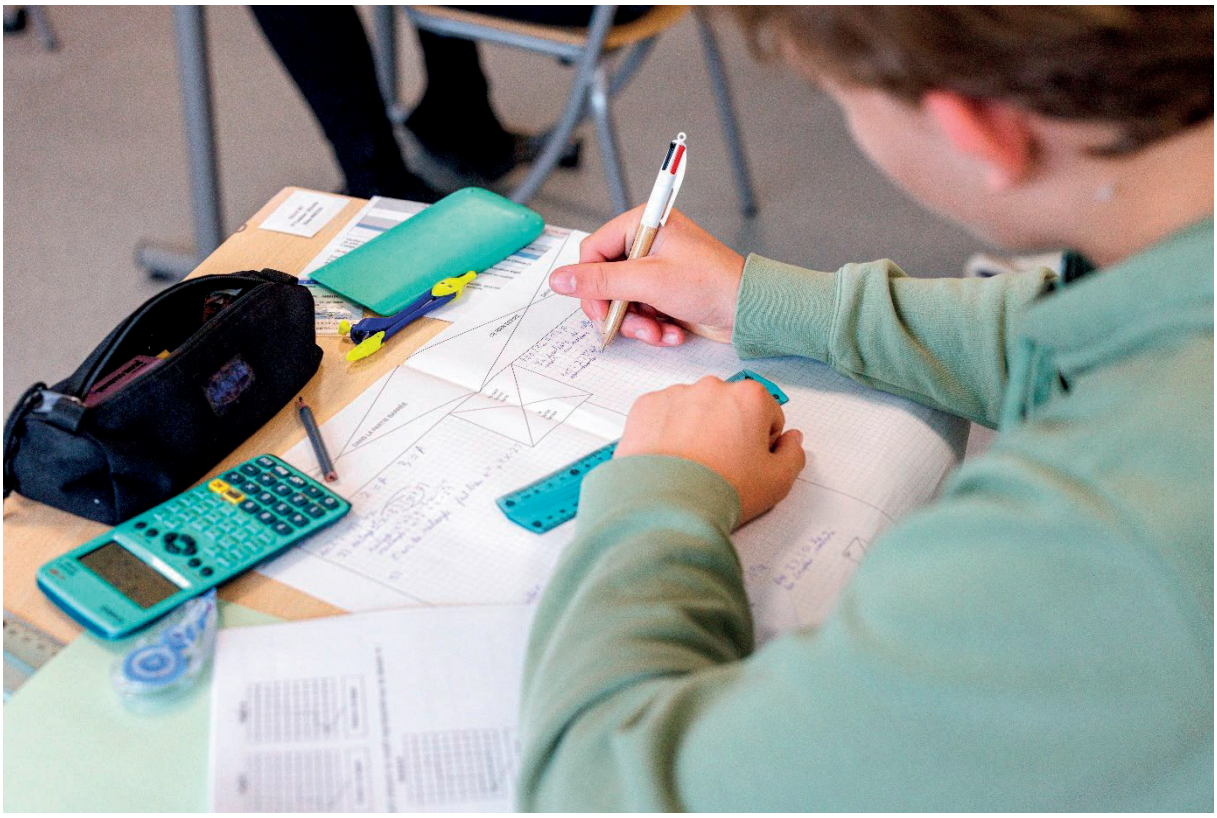
Pour les notes relevant du contrôle continu, une commission d'harmonisation, composée d'IA-IPR et d'enseignants du public et du privé sous contrat, est mise en place **en fin de première et en fin de terminale** après la remontée des moyennes annuelles validées par le conseil de classe.

LA CONFIANCE EN L'ÉVALUATION DU PROFESSEUR

L'AUGMENTATION DU POIDS DES ÉPREUVES TERMINALES AU DNB

Comme indiqué précédemment, à partir de 2026, le diplôme national du brevet accorde une **place plus importante aux épreuves terminales**, dont le poids passe de 50 % à **60 % de la note finale**.

Ce choix s'inscrit dans une démarche globale de **valorisation du travail régulier et de la rigueur** des candidats permettant d'inscrire les acquis solidement dans le temps, tout en assurant une **meilleure lisibilité** des résultats pour les familles et les établissements.



Crédit photo : © MEN / Stéphanie LACOMBE

LE PLAFONNEMENT DES POINTS JURY AU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Dans un souci de clarté et d'exigence, le décret du 5 décembre 2025 vient préciser les modalités d'attribution du diplôme du baccalauréat. Il introduit notamment **un plafond pour les points attribués par le jury** et **réaffirme les conditions d'accès aux épreuves de rattrapage**.

Les points jury sont des bonifications qui peuvent être accordées aux candidats, sur la base de leur livret scolaire, lors des délibérations. Jusqu'à présent, ces points pouvaient permettre à un candidat d'accéder au rattrapage.

À partir de la session 2026, le jury de délibération ne pourra plus octroyer plus de 50 points, soit une bonification maximale de 0,5 de moyenne. Aucun point supplémentaire ne pourra être accordé aux candidats ayant obtenu une note inférieure à 8/20 à l'issue du premier groupe d'épreuves. Ainsi, **un candidat n'ayant pas atteint la moyenne de 8/20 ne pourra pas accéder aux épreuves de rattrapage**.

Cette mesure vise à **garantir une évaluation plus cohérente et juste**, en **alignant l'attribution du diplôme sur une maîtrise réelle des compétences**. Elle s'inscrit dans la continuité de la suppression, en 2024, des **correctifs académiques au DNB**, qui permettaient de rehausser a posteriori les résultats d'une académie.

Désormais, l'attribution du diplôme repose uniquement sur les **acquis effectifs** des candidats, assurant ainsi une **meilleure équité** entre tous les élèves, quel que soit leur lieu de scolarisation.

LE CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION (CCF) POUR LA VOIE PROFESSIONNELLE

Le contrôle en cours de formation (CCF) est une **modalité d'évaluation certificative** mise en place **pour les diplômes professionnels** préparés dans le cadre d'une formation, tels que le certificat d'aptitude professionnelle (CAP), le baccalauréat professionnel, le brevet professionnel, le brevet des métiers d'art ou le certificat de spécialisation.

Contrairement aux épreuves terminales, le CCF s'effectue **tout au long de la formation, en établissement ou en milieu professionnel,** et porte sur les compétences, les connaissances et les savoir-faire définis par le référentiel du diplôme et les programmes. Les évaluations sont réalisées par les professeurs et les formateurs. Tuteurs ou maîtres d'apprentissage peuvent être sollicités pour certaines évaluations. Ce mode d'évaluation permet une certaine **souplesse dans l'organisation**.

Le contrôle en cours de formation évalue les mêmes compétences et connaissances que les épreuves ponctuelles, mais de manière progressive et adaptée au rythme d'apprentissage de chaque candidat. Si les modalités de contrôle sont différentes selon qu'il s'agit de CCF ou d'épreuves ponctuelles terminales, elles portent bien sur des compétences et des connaissances identiques.

Dans le cadre du CCF, les notes attribuées font l'objet d'une proposition de l'équipe pédagogique, pour chaque unité constitutive du diplôme. Cette proposition, soumise au jury, s'appuie sur des documents, tels que les grilles d'évaluation. **Le jury, après examen des justifications fournies, est seul habilité à valider et à arrêter la note définitive.**

UNE EXIGENCE RÉDACTIONNELLE RÉAFFIRMÉE

La prise en compte de la **qualité rédactionnelle** - orthographe, syntaxe, grammaire, clarté de la langue - et du **raisonnement** sera renforcée et explicitée dans les barèmes nationaux de toutes les disciplines.

Ainsi, toute copie dont la lecture serait jugée incompréhensible, en raison d'une maîtrise de la langue objectivement insuffisante ou de son expression, se verra attribuer une note inférieure à la moyenne. Les candidats bénéficiant d'aménagements verront leur situation prise en compte de manière spécifique, afin de garantir à chacun les conditions de réussite les plus justes.

Il est rappelé que la préparation aux examens doit accorder une place centrale à **l'orthographe**, à **la relecture attentive des copies** dans le temps imparti, ainsi qu'à **la production d'écrits structurés, lisibles et argumentés**, et ce, **dans toutes les disciplines**. Ces compétences sont des piliers essentiels pour réussir les épreuves.

Le renforcement de cette exigence vise à clarifier les attendus pour les élèves et les professeurs, ainsi qu'à valoriser le travail régulier, la rigueur, la maîtrise des savoirs et la qualité de la rédaction. Il s'inscrit dans une démarche d'exigence et d'accompagnement, au service de la réussite de toutes et tous.

UNE LUTTE RENFORCÉE CONTRE LA FRAUDE

Sont considérés comme cas de fraude ou de tentative de fraude :

- ➔ communiquer avec d'autres candidats pendant les épreuves ;
- ➔ utiliser des informations, du matériel ou des documents non autorisés par le sujet ou la réglementation. Les téléphones portables, tablettes tactiles, montres connectées et, de manière générale, tout appareil de télécommunication et/ou doté d'une mémoire électronique permettant la consultation de fichiers doivent être impérativement éteints et rangés dans le sac du candidat ou remis aux surveillants de salle ;
- ➔ toute substitution de personne.

L'autorisation d'utiliser ou non une calculatrice est expressément précisée sur la page de garde des sujets.

En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude aux épreuves (écrites et orales), l'épreuve poursuit son cours et un **procès-verbal** est établi. **Contresigné par les surveillants et/ou l'examinateur ainsi que par le candidat** à l'issue de l'épreuve, il est transmis sans délai au recteur pour saisine de la **commission de discipline académique**.

Lors des délibérations, le jury se prononce sur les résultats du candidat sans qu'aucun certificat de réussite ou relevé de notes ne soit délivré.

La décision de la commission disciplinaire est attendue dans un délai de deux mois après la proclamation des résultats et peut faire l'objet d'une contestation devant le tribunal administratif.

LES DISPOSITIFS DE PRÉVENTION

Un rappel du cadre réglementaire est adressé à l'ensemble des centres d'examen en amont des épreuves, afin de sensibiliser les candidats aux comportements interdits. Une nouvelle affiche nationale vient compléter ces informations sur les risques liés à la fraude, et précise notamment les sanctions encourues.

Pour prévenir toute utilisation frauduleuse de téléphones portables ou d'objets connectés, toutes les académies sont désormais équipées de détecteurs de téléphones portables, répartis de manière aléatoire entre les centres d'examen pendant les épreuves écrites. Ce dispositif, avant tout préventif, vise à dissuader et à identifier les tentatives de triche.

En cas de suspicion ou de découverte de fraude lors de la correction des copies, les correcteurs sont tenus de dresser un rapport d'incident et de le transmettre sans délai au recteur d'académie pour une éventuelle saisine de la commission de discipline du baccalauréat.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

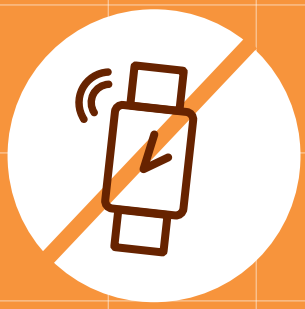
Liberté
Égalité
Fraternité

Pendant les examens

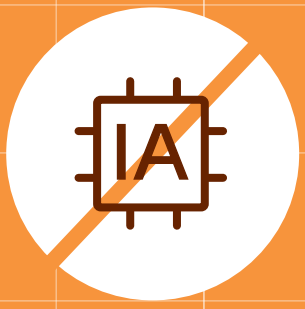
Sont interdits



Téléphone



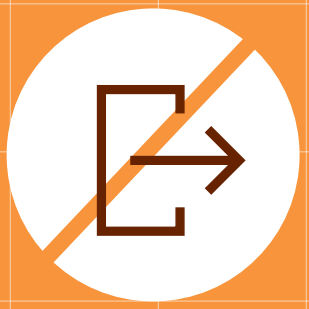
Objets connectés



IA



Antisèche



Sortir durant la première heure de l'épreuve



Parler avec son voisin



Copier sur son voisin



Plagier

Les sanctions en cas de fraude

- Blâme
- Privation de mention et de diplôme le cas échéant
- Interdiction d'examens de 1 à 5 ans
- Interdiction de s'inscrire dans le supérieur de 1 à 5 ans

LES SANCTIONS ENCOURUES

L'indépendance des procédures permet qu'un même acte de fraude puisse donner lieu à **deux types de sanctions** : une **sanction disciplinaire** prononcée par la commission académique et une **condamnation pénale** dans les cas les plus graves, comme **la divulgation de sujets d'examen** ou **la substitution de personne**.

Les **sanctions administratives** encourues par les fraudeurs sont les suivantes :

- ➔ Le blâme ;
- ➔ La privation de toute mention portée sur le diplôme délivré au candidat admis;
- ➔ L'interdiction de passer tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat pour une **durée maximum de 5 ans** ou d'un titre ou diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de 5 ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'interdiction n'excède pas deux ans ;
- ➔ L'interdiction de prendre toute inscription dans un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de 5 ans.

Toute fraude ou tentative de fraude avérée entraîne, pour le candidat, l'annulation de l'épreuve concernée, ainsi que la suppression des éventuels points bonus accordés par le jury.

La procédure disciplinaire applicable aux candidats au baccalauréat a été renforcée pour la fraude ou tentative de fraude détectée à la correction, c'est-à-dire découverte postérieurement à l'épreuve, par le décret du 27 février 2026.

Afin de garantir une échelle des sanctions proportionnelles à la gravité des faits, ce décret permet à la commission disciplinaire de prononcer, à l'encontre du candidat, des sanctions ciblées. Elle pourra ainsi :

- ➔ **Annuler une ou plusieurs séries d'épreuves ou d'évaluations** : épreuves terminales, anticipées, épreuves terminales finales, évaluations du contrôle continu ou du contrôle en cours de formation ou encore les épreuves de second groupe ou l'oral de contrôle.
- ➔ **Prononcer la nullité de l'ensemble de la session d'examen**, dans les cas les plus graves.

La commission pourra, par exemple, selon les circonstances, annuler uniquement les notes du contrôle continu, celles des épreuves en contrôle en cours de formation (CCF), ou encore la note d'une épreuve spécifique, sans pour autant remettre en cause l'intégralité du diplôme.

Dans le cadre des évaluations relevant du contrôle continu, les suites disciplinaires éventuelles et les conséquences sur l'évaluation concernée par la fraude sont arrêtées par le chef d'établissement, en accord avec l'enseignant. Pour certains cas de fraudes graves en établissement, depuis la session 2024, le chef d'établissement peut transmettre au recteur un rapport d'incident en vue d'une saisine de la commission de discipline du baccalauréat. Par exemple, une intrusion dans l'éditeur de note pour falsifier des moyennes.

En matière pénale, les sanctions encourues sont les suivantes :

- ➔ 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende pour faux et usage de faux ;
- ➔ Jusqu'à 3 ans de prison et 50 000 euros d'amende pour falsification de documents ;
- ➔ Jusqu'à 10 ans de prison et 1 million d'euros d'amende pour substitution d'identité lors des épreuves.

ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES DANS LEUR PRÉPARATION AUX EXAMENS

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Tout au long de l'année, un accompagnement adapté est mis en place par les équipes éducatives (professeurs, conseillers principaux d'éducation, assistants d'éducation, etc.) pour préparer les candidats aux épreuves terminales du diplôme national du brevet (DNB) et du baccalauréat.

Cet accompagnement, à la fois structuré et progressif, peut prendre plusieurs formes : séances de révision dédiées organisées dans les établissements à l'approche des épreuves, examens blancs (écrits et oraux) en conditions réelles ou encore ateliers méthodologiques pour organiser les révisions, gérer le temps lors de la composition, mais également se familiariser avec la nature des épreuves auxquelles les élèves seront confrontés.

Afin de mieux appréhender les évolutions des épreuves de mathématiques du DNB et du baccalauréat général et technologique, et d'accompagner au plus près les élèves vers la réussite, des ressources pédagogiques sont mises à disposition sur Éduscol. On y retrouve notamment des **sujets zéro pour les nouvelles épreuves de mathématiques du baccalauréat et du DNB**, des listes d'automatismes à maîtriser pour le baccalauréat et le DNB, ainsi que des livrets d'accompagnement**,** tous conçus pour clarifier les attendus et faciliter la mise en œuvre des programmes.

Au collège, la préparation aux épreuves du DNB s'appuie sur des entraînements concrets et ciblés. Par exemple, des séances de révision spécifiques en français ou en mathématiques pour renforcer les compétences clés. En complément, des dispositifs d'accompagnement personnalisé peuvent être mobilisés pour les élèves qui en ont besoin :

- **Devoirs faits** : temps d'étude encadré, gratuit, où les collégiens peuvent travailler leurs devoirs dans l'établissement, avec le soutien de professeurs, d'assistants d'éducation ou de volontaires en service civique.
- **Stages de réussite** : organisés notamment pendant les vacances de printemps, ces stages s'adressent en priorité aux élèves de l'éducation prioritaire. Ils visent à consolider les fondamentaux, en particulier en français et en mathématiques, pour aborder les épreuves avec plus d'assurance.

Au lycée général et technologique, à l'approche des épreuves terminales du baccalauréat, un accompagnement personnalisé peut être mis en place en parallèle des examens blancs, des activités d'entraînement et de révision, notamment dans le cadre des stages de réussite.

Les heures dédiées à l'accompagnement personnalisé (72 heures annuelles) et **le tutorat** permettent de renforcer les méthodes de travail et de consolider les apprentissages.

[1] Sujet d'examen publié à l'occasion d'une réforme de l'examen, afin de permettre aux candidats de s'entraîner, et aux enseignants de calibrer leur enseignement.

Ces temps individualisés aident chaque lycéen à développer des méthodes de travail efficaces et à se préparer de manière optimale à la réussite aux examens, mais aussi à la poursuite d'études.

Dans la voie professionnelle, l'accompagnement vise à soutenir les élèves tout au long de leur parcours, en particulier en CAP et en baccalauréat professionnel, pour favoriser leur réussite scolaire, leur autonomie et leur insertion future. Les heures annuelles consacrées à cet accompagnement s'engagent sur la consolidation des acquis fondamentaux, notamment en français et en mathématiques, l'accompagnement personnalisé adapté aux besoins de chaque élève, et l'aide à l'orientation ou le soutien au parcours. Ce dispositif s'inscrit dans une logique de personnalisation des parcours et de préparation à l'examen, tout en garantissant une adéquation entre les aspirations des élèves et les opportunités offertes après le baccalauréat.



Crédit photo : © MEN / Magali DELPORTE

L'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre de l'accompagnement à la préparation des examens vise à offrir à chaque élève les clés nécessaires pour aborder ses épreuves avec confiance et construire sereinement son parcours scolaire. Cet accompagnement ne peut, toutefois, produire pleinement ses effets sans l'engagement personnel des candidats : la réussite aux examens repose avant tout sur un travail régulier, une préparation individuelle et une implication constante tout au long de l'année. La préparation aux examens s'inscrit ainsi dans une démarche personnelle, en continuité avec l'accompagnement et les dispositifs mis en place par les équipes éducatives.

DES CONSEILS DE PRÉPARATION

AVANT L'EXAMEN

1. Organiser ses révisions

- ➔ Établir un planning de révision pour travailler régulièrement ;
- ➔ Utiliser les pages « préparation aux examens » des manuels et des fiches méthodes ;
- ➔ Réviser avec ses camarades ;
- ➔ Faire des pauses régulièrement.

2. Limiter les distractions

- ➔ Couper les notifications de son téléphone ;
- ➔ Encore mieux : éloigner son téléphone lors des révisions ;
- ➔ Travailler dans un environnement calme.

3. Échanger pour gagner en confiance en soi et être rassuré

- ➔ Échanger avec ses camarades pour expliquer et se faire expliquer des notions ;
- ➔ Ne pas hésiter pas à poser des questions à ses professeurs et à sa famille pour se rassurer.

4. Préparer son matériel la veille

- ➔ Vérifier ses fournitures la veille pour être serein le jour J ;
- ➔ Préparer sa convocation et sa pièce d'identité.

5. Bien se reposer

- ➔ Dormir suffisamment la veille ;
- ➔ Éviter les écrans avant de dormir ;
- ➔ Un esprit reposé est plus efficace.

LE JOUR DE L'EXAMEN

1. Lire les consignes

- ➔ Prendre le temps de bien lire les sujets et les questions ;
- ➔ Souligner les mots-clés ;
- ➔ S'assurer d'avoir bien compris avant de commencer.

2. Gérer son stress et son temps

- ➔ Respirer profondément ;
- ➔ En cas de stress, faire une pause et se recentrer ;
- ➔ Commencer par les points que l'on maîtrise le mieux.

3. Relire attentivement sa copie

- ➔ Vérifier ses réponses ;
- ➔ Effectuer une relecture ciblée : ponctuation, accords, majuscules, oubli de mots, cohérence des phrases, etc. ;
- ➔ S'assurer d'avoir répondu à toutes les questions.

Les établissements français à l'étranger

Les élèves inscrits dans les établissements français à l'étranger et rattachés pour les examens à l'académie de Bordeaux (Amérique latine - calendrier Nord et Maroc) représentent un peu plus de 5 200 candidats en 2026.

Effectifs en série générale

	Zone Maroc	Zone Amérique Latine Nord	TOTAL	Épreuves anticipées
Total	3 610	1 023	4 633	4 754

Effectifs en série technologique

	STMG	STI2D	TOTAL	Épreuves anticipées
Total	593	37	630	593

Source: système d'information Cyclades - mai 2026

LES RÉSULTATS DES EXAMENS

COMMENT CONSULTER LES RÉSULTATS DE LA SESSION 2026 ?

Dès **le 7 juillet 2026** à 11h30, les résultats du baccalauréat seront disponibles :

- → **sur le site de l'académie de Bordeaux** : ac-bordeaux.fr
- → **sur le site du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche** : education.gouv.fr/resultats-du-baccalaureat.
 Une carte de France cliquable donnera accès à tous les résultats, dans l'ensemble des académies.

Dès publication des résultats, les copies seront disponibles dans l'espace candidat.

Les résultats du diplôme national du brevet seront disponible le 10 juillet 2026
sur le site de l'académie de bordeaux : ac-bordeaux.fr

ACADÉMIE
DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

Contacts :

Service de communication de l'académie de Bordeaux
presse@ac-bordeaux.fr

- Juin 2026 -

Retrouvez ce dossier dans l'espace presse
ac-bordeaux.fr
#Bac2026